

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'**arrêté n°2021-11 en date du 30 juillet 2021**, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bourret, permettant :

- L'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU0,
- La création d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- L'adaptation du règlement écrit,
- La modification des emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du 06 septembre 2021 à 14h au 06 octobre 2021 à 17h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Madame Marie-Eliette Levy a été désignée en qualité de **commissaire-enquêtrice** par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

Les pièces du dossier et des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire-enquêtrice, seront tenus à la disposition du public **au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (Les Ramerots – 82700 Bourret)**, pendant la durée de l'enquête, du 06 septembre 2021 à 14h au 06 octobre 2021 à 17h inclus, aux jours et horaires suivants, à l'exception des jours fériés :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne ;
- Les lundis, mercredis, jeudis de 14h à 17h et mardis, vendredis de 14h à 18h30, à la Mairie de Bourret.

La commissaire-enquêtrice sera présente pour recevoir les observations écrites ou orales du public, à la mairie de Bourret (Les Ramerots – 82700 Bourret) aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 06 septembre 2021 de 14h à 17h,**
- **Vendredi 24 septembre 2021 de 15h à 18h30,**
- **Mercredi 06 octobre 2021 de 14h à 17h.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification du PLU et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet au siège de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre) et dans la mairie concernée (Les Ramerots – 82700 Bourret) ou les adresser par correspondance à l'attention de la commissaire-enquêtrice au siège de la Communauté de Communes (adresse : Madame la Commissaire-enquêtrice – Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne - 120 avenue Jean Jaurès - 82370 Labastide Saint Pierre).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées sur le registre dématérialisé via un lien sur le site internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr) ou via l'adresse mail dédiée suivante enquete-publique-1944@registre-dematerialise.fr.

Les observations et les pièces jointes transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/1944>.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (www.grandsud82.fr) et consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes (120 avenue Jean Jaurès – 82370 Labastide Saint Pierre), aux jours et horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17h.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la communauté de communes dès la publication du présent avis.

Le projet d'évolution du PLU de la Commune de Bourret a bénéficié d'une dispense d'évaluation environnementale. Les informations relatives à l'environnement se rapportant à ce projet se trouvent dans le dossier d'analyse au cas par cas qui a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Occitanie. La dispense d'évaluation environnementale par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire-enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées sur le dossier soumis à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sera adressée à Madame la Préfète du Tarn-et-Garonne et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse. Une copie sera déposée au siège de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, dans la mairie concernée et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la Communauté de Communes (www.grandsud82.fr).

À l'issue de l'instruction :

- Le conseil communautaire pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU,
- Le conseil communautaire approuvera par délibération la modification du PLU de Bourret.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme au siège de la Communauté de Communes.

La Présidente